

[COMMUNIQUE DE PRESSE] Assurance chômage : La CFDT se félicite de l'agrément

La CFDT se félicite de l'agrément de la convention assurance chômage que le gouvernement s'était engagé à publier.

Après des négociations sous fortes contraintes financières en 2023 et 2024, la convention agréée permet aux partenaires sociaux de reprendre la main sur l'assurance chômage et de retrouver une période de stabilité jusqu'au 31 décembre 2028. Les demandeurs d'emploi en ont besoin.

Si la CFDT a obtenu un renforcement des droits des saisonniers qui pourront percevoir une allocation chômage à partir de 5 mois de travail minimum, la même mesure n'a pas pu être agréée pour les primo demandeurs d'emploi. La CFDT demande une loi dans les meilleurs délais afin de concrétiser cette avancée nécessaire.

Face à des perspectives économiques incertaines, **la CFDT continuera de défendre sans relâche la gestion paritaire de l'assurance chômage qui nécessite une vision à long terme.**

DÉCLARATION DE OLIVIER GUIVARCH, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

chomage

Documents

[La CFDT se félicite de l'agrément](#)